

CHARTRE RGPD



**CHARTRE DE PROTECTION DES DONNÉES
À CARACTÈRE PERSONNEL DU GROUPE POSTE HABITAT**

DÉFINITIONS	4
I) OBJECTIF DE LA CHARTE	5
II) DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES	5
III) INFORMATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DES DONNÉES	5
IV) DES DONNÉES NÉCESSAIRES ET UNE UTILISATION RAISONNABLE	6
V) LES CATÉGORIES DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL TRAITÉES	6
VI) ORIGINE DES DONNÉES	7
VII) FINALITÉS DES TRAITEMENTS DE DONNÉES ET BASES JURIDIQUES ASSOCIÉES	8
VIII) LES DESTINATAIRES DES DONNÉES	16
IX) LES TRANSFERTS DES DONNÉES HORS DE L'UNION EUROPÉENNE	17
X) LES DURÉES POUR LESQUELLES NOUS CONSERVONS LES DONNÉES	18
XI) LA SÉCURITÉ DES DONNÉES	20
XII) LES COOKIES ET AUTRES TRACEURS	21
XIII) QUELS SONT VOS DROITS ?	21
XIV) ENVOI D'INFORMATIONS POUR L'EXÉCUTION DU CONTRAT DE BAIL	25
XV) QUESTIONS SUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES	25

Dans le cadre de son activité le Groupe Poste Habitat constitué de Toit et Joie – Poste Habitat, Poste Habitat Normandie, Poste Habitat Rhône-Alpes et Poste Habitat Provence (ci-après le « Groupe Poste Habitat »), responsable du traitement des données, est amené à collecter et à traiter des données à caractère personnel relatives aux locataires et aux candidats à un logement.

Soucieuse de construire une relation de confiance durable et respectueuse de vos droits et libertés, le Groupe Poste Habitat s'engage en matière de protection des données à caractère personnel.

DÉFINITIONS

Données à caractère personnel : désigne toute donnée relative à une personne physique identifiée ou identifiable directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification ou un identifiant en ligne ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité.

Responsable du traitement : désigne dans la présente charte le Groupe Poste Habitat qui détermine les finalités et les moyens du traitement des données à caractère personnel c'est-à-dire l'objectif et la façon de le réaliser.

Délégué à la protection des données (DPD/DPO) : Personne chargée d'assurer la protection des données à caractère personnel au sein du Groupe Poste Habitat.

RGPD : Le sigle RGPD signifie « Règlement Général sur la Protection des Données ». Le RGPD encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union Européenne.

Sous-traitant : Le sous-traitant, au sens du RGPD, est la personne physique ou morale (entreprise ou organisme public) qui traite des données pour le compte d'un autre organisme (le responsable de traitement ; ici le Groupe Poste Habitat), dans le cadre d'un service ou d'une prestation.

I) OBJECTIF DE LA CHARTE

L'objectif principal de ce document est de centraliser, dans un format à la fois concis, transparent, facile à comprendre et accessible, toutes les informations relatives aux traitements de vos données personnelles effectués par le Groupe Poste Habitat. Cette charte vise à vous éclairer sur les modalités de traitement de vos données, vous informer de vos droits en la matière, et vous guider dans l'exercice de ces droits de manière efficace auprès de nos services.

II) DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Le Groupe Poste Habitat a désigné un délégué à la protection des données à caractère personnel (DPD/DPO) dont les coordonnées sont les suivantes : Monsieur le Délégué à la Protection des données - CP Y412 - 9 rue du Colonel Pierre Avia, 75015 Paris.

Ce délégué à la protection des données est chargé de conseiller, informer et contrôler le respect de la réglementation en matière de données à caractère personnel.

III) INFORMATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DES DONNÉES

Conformément à la réglementation, le Groupe Poste Habitat prend soin d'informer les candidats à l'attribution des logements, locataires et occupants de chacun des traitements qui les concernent.

Le locataire ou occupant pourra porter à la connaissance des personnes déclarées comme vivant à son foyer la présente charte de protection des données.

L'information relative au traitement des données est transmise lors de la collecte, au sein du bail d'habitation et dans la présente charte.

IV) DES DONNÉES NÉCESSAIRES ET UNE UTILISATION RAISONNABLE

Pour chacun des traitements mis en œuvre, le Groupe Poste Habitat s'engage à ne collecter et n'exploiter que des données adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

Le Groupe Poste Habitat s'assure que les données personnelles soient régulièrement mises à jour et déploie des procédures permettant l'effacement ou la correction de toute information inexacte, selon les besoins.

V) LES CATÉGORIES DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL TRAITÉES

Dans le cadre des traitements de données à caractère personnel, dont les finalités seront présentées ci-après, le Groupe Poste Habitat collecte et traite notamment les catégories de données suivantes :

L'état civil et les données d'identification (candidats, locataires, occupants), les coordonnées, informations personnelles et professionnelles, données financières, économiques et fiscales. En outre, nous collectons des données de connexion et de fréquentation de nos sites internet et extranets, les consommations locatives, les demandes d'intervention, l'état des créances, l'historique des impayés, ainsi que les incidents locatifs et incivilités. Nous utilisons également des images, photographies et enregistrements sonores issus de dispositifs de vidéosurveillance et vidéoprotection, et recueillons des appréciations sur les difficultés sociales, le taux d'effort et le reste à vivre des personnes.

Le Groupe Poste Habitat est également amené à traiter toutes les données à caractère personnel contenues dans toute demande de logement social ou transmises dans le cadre d'enquêtes de satisfaction ou enquêtes obligatoires.

Le Groupe Poste Habitat peut être amené à traiter des informations relatives à la santé ou au handicap dans le cadre d'évaluations sociales, d'aménagements spécifiques du logement, ou à la suite de dommages corporels infligés à un locataire, occupant, ou à un tiers, résultant d'un sinistre. Dans de telles situations, le Groupe Poste Habitat s'engage à obtenir, avant la collecte de ces données sensibles, le consentement explicite de la personne concernée.

Le Groupe Poste Habitat peut également être amené à traiter des données relatives à des infractions ou condamnations pénales comme les données relatives aux mesures ou ordonnance d'éloignement afin d'assurer la tranquillité et la sécurité des personnes.

Le Groupe Poste Habitat ne traite pas de données à caractère personnel qui révèlent la prétendue origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, ainsi que les données génétiques et biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, ou des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique.

Lorsque la collecte des données est rendue obligatoire pour l'octroi d'un logement, ou pour répondre à des obligations légales ou réglementaires, la personne concernée en sera informée.

Il est également précisé que les données à caractère personnel communiquées spontanément au Groupe Poste Habitat pourront servir à mettre à jour les données déjà détenues pour les mêmes finalités que celles poursuivies initialement.

Les informations détenues par le Groupe Poste Habitat dans le cadre des contrats en cours pourront être utilisées dans le cadre de l'examen de toute nouvelle demande de logement en particulier en cas de mutation.

VI) ORIGINE DES DONNÉES

a) Les données personnelles déclaratives

Il s'agit des données personnelles fournies lors :

- de la candidature pour l'attribution d'un logement ;
- de la conclusion d'un bail ;
- de la déclaration d'un sinistre ;
- de la prise de contact avec nos services et nos prestataires que ce soit par téléphone, courrier ou courriel ;
- de la prise de contact par nos sites internet ou extranet ;
- d'une navigation sur nos sites internet et extranet ;
- des réponses à des enquêtes de satisfaction ou obligatoires ;
- de la participation à une réunion de concertation ou à une animation culturelle ;
- de la gestion locative des logements et de leurs accessoires (caves, parkings, etc.) y compris la sécurité et la tranquillité résidentielle ;
- de la gestion des relations avec les organismes d'aides au logement ;
- de la gestion des relations avec les réservataires des logements ;
- du recouvrement et de la gestion d'un éventuel contentieux ;
- du suivi des impayés.

b) Les données personnelles générées par l'exécution contractuelle

L'exécution du bail entraîne la création de diverses données ou documents contenant des données à caractère personnel, tels que, par exemple, une quittance de loyer.

c) Les données personnelles inférées ou dérivées

Certaines données sont créées et/ou calculées à partir des 2 ou plusieurs autres catégories de données, telles que, par exemple, le reste à vivre (lequel prend en compte le montant total des charges et des revenus).

d) Les données personnelles provenant de tiers

Les données personnelles peuvent également être collectées de manière indirecte ou sur l'instruction et le compte du Groupe Poste Habitat. Par exemple, elles peuvent provenir :

- de nos partenaires, (Réservataires, La Poste, Action Logement, etc.) ;
- de nos prestataires sous-traitant des données avec qui nous avons conclu un contrat pour qu'ils interviennent pour notre compte comme : les prestataires d'enquête, les entreprises de réparation, la société qui assure l'astreinte ;
- des autres bailleurs ;
- serveur d'enregistrement national ou système particulier de traitement automatisé (SPTA) ou fichier partagé localement de la demande de logement social ;
- d'associations en faveur de l'accès au logement.

VII) FINALITÉS DES TRAITEMENTS DE DONNÉES ET BASES JURIDIQUES ASSOCIÉES

Conformément à la réglementation, lorsque le Groupe Poste Habitat est amené à traiter des données, elle le fait pour des finalités spécifiques : chaque traitement de données mis en œuvre poursuit une finalité légitime, déterminée et explicite.

Chaque traitement de données réalisé par le Groupe Poste Habitat est documenté et inscrit dans son registre des traitements avec une description des finalités associées. Les mentions d'information spécifiques portées à la connaissance des personnes concernées contiennent les finalités poursuivies lors du traitement des données.

En tant que bailleur, le Groupe Poste Habitat met en œuvre un traitement de données à caractère personnel concernant les candidats, locataires et occupants, visiteurs ou utilisateurs des sites internet ayant pour principales finalités et bases juridiques suivantes :

Base Juridique	Renseignements.			
Contrat	<i>Le bail ou le contrat vous liant à une entité du Groupe Poste Habitat peut légitimement servir de base à un traitement de données, à condition que celui-ci soit objectivement nécessaire à l'exécution du contrat.</i>			
Finalités associées	Sous-finalités (le cas échéant)			
Gestion de la relation contractuelle.	Gestion de la mise en location du patrimoine immobilier.	Gestion des avenants aux baux.	Gestion des entrées (baux) et sorties des locataires et occupants (congrés).	Gestion de l'astreinte.
Gestion des loyers, indemnités d'occupation et charges.	Calcul des charges et provisionnements.	Régularisation des charges.	Gestion des avis d'échéances.	Quittancement.
Gestion des contrôles d'accès aux immeubles.	Gestion des badges d'accès.	Contrôler nominativement les accès aux zones d'habitation et aux emplacements de stationnement.		
Gestion des allocations logement des locataires (AL, APL).	Mise en place du versement direct des aides.	Gestion et suivi des allocations logements.		
Gestion des consommations d'eau.	La facturation mensuelle de la consommation individuelle d'eau sur la base d'un forfait, actualisé annuellement postérieurement à l'intégration des données annuelles de consommation réelle.	Alertes en cas d'erreur de fonctionnement.		

Gestion des travaux au sein des logements.	Recenser et planifier les travaux engagés ou à engager par logement.	Gestion des bons de travaux.	Répondre aux réclamations techniques.	Organiser la bonne réalisation des travaux et suivre la levée des réserves et/ ou les quitus d'intervention.
Gestion, maintenance et entretien du patrimoine.	Gestion de la maintenance et de l'entretien du parc immobilier.	Assurer l'entretien courant des parties communes et privatives du patrimoine.		
Gestion des précontentieux.	Gestion du recouvrement à l'amiable.	Accompagnement des clients face aux difficultés liées à l'impayé de loyer et charges.	Analyse de la situation financière.	
Gestion des contentieux.	Rechercher les éléments et pièces nécessaires au contentieux.	Gestion et suivi des contentieux en lien avec les locataires ou occupants.	Gestion du recouvrement contentieux des locataire ou occupants présents et partis.	Analyse de la situation financière des locataires ou occupants et appréciations des difficultés sociales.
Suivi des impayés.				
Suivi des troubles de la tranquillité et de la sécurité résidentielle.	Suivi des troubles de la tranquillité du voisinage.	Suivi des locataires ou occupants générant des troubles de voisinage.	Assurer la jouissance paisible des logements.	

Gestion des ventes de logements neufs en accession à la propriété.	Enregistrement et instruction des demandes de logement en accession.	Gestion des demandes de logement social en accession à la propriété : vente de logement social, vente en l'état futur d'achèvement, location-accession.	Sécurisation des opérations d'accession.	Suivi des accédants à la propriété.
Gestion, suivi et sécurisation des ventes de logements sociaux anciens (étude des biens, des cibles, du positionnement marché, du prix de vente, etc.).				
Gestion de l'extranet locataire.	Gestion des comptes (suivi de l'inscription, l'identification et la consultation).	Gestion du paiement en ligne.	Gestion des demandes.	Alertes (SMS/ messagerie) émises à titre informatif.

Base Juridique	Renseignements		
Respect des obligations légales imposées au Groupe Poste Habitat en tant que bailleur de logement	<i>L'obligation légale constitue l'une des bases légales autorisées par le RGPD pour le traitement des données personnelles. Cette base est pertinente lorsque le traitement des données est requis par des dispositions législatives, qu'elles soient européennes ou nationales, imposées à l'entité responsable.</i>		
Finalités associées	Sous-finalités (le cas échéant)		
Gestion des droits des personnes et liste des oppositions.	Gestion et suivi des demandes d'exercice des droits.	Gestion et suivi de la liste des oppositions.	
Gestion des Commissions d'Attribution et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) (dont traçabilité des décisions).			
Gestion des copropriétés.			
Gestion de la comptabilité.	Assurer la comptabilité jusqu'à l'établissement du bilan.	Saisie, pointage et classement des pièces comptables.	Traitement de la totalité des données comptables.
Gestion des élections des représentants des locataires.	Information des locataires.	Organisation de l'élection des représentants des locataires.	Organisation du vote par correspondance et par voie électronique, gestion des opérations d'émargement et de dépouillement des votes, établissement et signature du PV des résultats.

Gestion des enquêtes obligatoires.	Réalisation des enquêtes réglementaires « supplément de loyer de solidarité » (SLS) et « occupation du parc social » (OPS).	Evaluation de la satisfaction des locataires concernant les services.		
------------------------------------	---	---	--	--

Base Juridique	Renseignements.			
Mission d'intérêt public	<i>Cette base juridique permet de fonder les traitements nécessaires à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou d'une mission relevant de l'exercice de l'autorité publique incombant à un organisme.</i>			
Finalités associées	Sous-finalités (le cas échéant)			
Gestion de l'enregistrement de la demande de logement social.				
Constitution des dossiers des candidats au logement social et traitement (instruction, attribution, transfert de bail).				

Base Juridique	Renseignements.		
Les intérêts légitimes poursuivis par le Groupe Poste Habitat	<i>Pour baser un traitement de données sur ses intérêts légitimes, le responsable du traitement doit respecter des critères spécifiques. Il est ainsi tenu de réaliser une évaluation équilibrée entre ses propres intérêts et les intérêts, libertés et droits fondamentaux des personnes concernées. En outre, il doit prendre en compte les attentes raisonnables desdites personnes. Cette évaluation, ou mise en balance, des différents droits et intérêts doit être effectuée individuellement pour chaque traitement envisagé, en tenant compte des conditions spécifiques de sa mise en œuvre.</i>		
Finalités associées	Sous-finalités (le cas échéant)		
Gestion du patrimoine : garantir la pérennité, la sécurité, le bon état d'entretien du patrimoine.			
Gestion des sinistres : Suivi des dossiers sinistres : multirisques immeubles, dommages-ouvrages et responsabilités civiles.			
Gestion des demandes d'adaptation des logements.			
Gestion de la prospection locataires et demandeurs.	Gestion d'un fichier de locataires.	Envoi de communications et d'informations commerciales par voie postale ou électronique.	Sélection, personnalisation des offres commerciales.
Gestion de la prospection non locataires et non demandeurs.	Gestion d'un fichier de locataires (contacts et demandes).	Envoi de communications et d'informations commerciales par voie postale ou électronique.	Sélection, personnalisation des offres commerciales.

Vidéosurveillance aux fins d'assurer la sécurité des personnes et des biens.			
Gestion des opérations de transformation des quartiers de la Politique de la Ville, de réhabilitations et de démolitions.	Accompagnement social et relogement.	Gestion et suivi des opérations de travaux.	Préparation et mise en place d'accord collectif permettant d'instaurer une contribution au partage des économies d'énergie.
Encadrement des projets en faveur des locataires : Mise en œuvre et gestion de projets de développement social et urbain et culturel en faveur des locataires et occupants.			
Gestion des écoutes et des enregistrements des conversations téléphoniques du service clientèle.	Améliorer la qualité de service en évaluation un échantillon de contacts-clients lors d'appels entrants et sortants.		

Base Juridique	Renseignements		
Le recueil du consentement	<i>Le recueil du consentement confère au responsable du traitement l'autorisation de procéder au traitement des données.</i>		
Finalités associées	Sous-finalités (le cas échéant)		
Gestion du suivi social des locataires.	Assurer l'accompagnement social des familles ou des personnes en difficulté.	Assurer la traçabilité des interventions sociales (date, objet, engagements, réciproques).	Suivre l'avancement de l'accompagnement social des familles de locataires et gestion des engagements réciproques.
Demande de logement ou mutation nécessitant une appréciation des difficultés sociales.			

VIII) LES DESTINATAIRES DES DONNÉES

Les données à caractère personnel collectées, de même que celles qui sont recueillies ultérieurement, sont destinées à l'entité du Groupe Poste Habitat en sa qualité de responsable du traitement.

En outre le Groupe Poste Habitat veille à ce que seules des personnes habilitées puissent avoir accès à vos données pour le besoin de leurs missions.

Les données personnelles peuvent être communiquées à différentes parties, en fonction de leurs besoins spécifiques. Ces parties incluent le personnel habilité du Groupe Poste Habitat, les services institutionnels, les partenaires sociaux, ainsi que les partenaires contractuels et financiers. La communication peut également s'étendre aux médiateurs, aux prestataires de services, aux autorités légalement habilitées, aux organismes représentatifs du logement social et intermédiaire, aux réservataires, et aux membres des CALEOL. En outre, les compagnies d'assurance, les services instructeurs des dossiers d'agrément pour les procédures d'accession via un Prêt Social Location Accession, Action Logement, la Banque des Territoires, les copropriétaires, le syndic de copropriété, les administrateurs provisoires et mandataires ad hoc, et les gardiens de résidences peuvent également avoir accès à ces informations, chacun selon ce qui les concerne.

Plus particulièrement, le Groupe Poste Habitat peut transmettre les données afin de permettre aux prestataires d'entretien des logements d'intervenir.

En cas de cession de logements ou de fusion-absorption, les données à caractère personnel pourront être transmises à la nouvelle entité dans le but d'assurer la reprise des engagements contractuels.

IX) LES TRANSFERTS DES DONNÉES HORS DE L'UNION EUROPÉENNE

Le Groupe Poste Habitat veille à ne pas effectuer de transfert de données vers des pays ou organismes situés en dehors de l'Union Européenne.

Si toutefois, le Groupe Poste Habitat devait avoir besoin de transférer les données en dehors de l'Union Européenne, elle ne le ferait qu'après avoir pris les mesures nécessaires et adéquates pour assurer un niveau de protection et de sécurité des données à caractère personnel équivalent à celui proposé au sein des états membres de l'Union Européenne, en exigeant également de ses sous-traitants situés en dehors de l'Union Européenne qu'ils fournissent les garanties appropriées, notamment la signature de clauses contractuelles types de la Commission européenne et le cas échéant la mise en place de mesures complémentaires.

X) LES DURÉES POUR LESQUELLES NOUS CONSERVONS LES DONNÉES

Le Groupe Poste Habitat veille à ce que les données personnelles soient conservées dans un format permettant l'identification des individus uniquement pour la période nécessaire aux objectifs pour lesquels elles sont traitées.

Les durées de conservation appliquées aux données sont proportionnées aux finalités pour lesquelles elles sont collectées. Lorsqu'une Donnée Personnelle est collectée pour plusieurs finalités, elle est conservée jusqu'à l'épuisement du délai de conservation le plus long. Le Groupe Poste Habitat s'engage à ne pas conserver vos données personnelles au-delà de la durée nécessaire à la fourniture de ces produits ou services.

Les documents locataires tels que les avis d'imposition, carte d'identité, dossier locataire sont conservés 5 ans.

Les documents concernant le traitement des besoins techniques des locataires ainsi que les états des lieux sont conservés pendant la durée de vie du bail plus 5 années supplémentaires.

Plus précisément, la politique de conservation des données est organisée de la manière suivante :

Documents et données	Durée de conservation
Dossier locataire/occupant (dont traitement des besoins techniques). Dossier accédant à la propriété.	Durée de vie du bail ou, en cas de sommes restant dues, jusqu'au paiement complet des sommes dues, ou en cas de contentieux jusqu'à l'épuisement des voies de recours et d'exécution et archivage pendant 5 ans.
Enregistrements vidéo.	Les images ne sont pas conservées plus d'un mois à compter de leur enregistrement ou, en cas de litige, le temps nécessaire à son règlement.
Éléments d'identification Gestion des dispositifs de contrôle d'accès des locataires.	Les éléments d'identification ne sont pas conservés au-delà du temps pendant lequel la personne est habilitée à pénétrer dans les locaux concernés. Elles peuvent être conservées tant que la personne concernée bénéficie d'un droit d'accès. L'historique de déplacement des locataires n'est pas conservé.

Données nécessaires à l'élaboration et de la gestion d'un suivi social personnalisé.	Supprimées lorsque le responsable de traitement a connaissance de la fin de ce suivi. Sous réserve d'obtenir le consentement de la personne concernée, les données peuvent être conservées jusqu'à trois ans.
Dossier de demande de logement.	Suppression de la base SNE en cas d'attribution, radiation ou non renouvellement de la demande de logement puis archivage du dossier pendant 5 ans.
Dossiers CALEOL (Commission d'attribution des Logements et d'Examen d'Occupation des Logements) Enquêtes OPS/SLS (Occupation du Patrimoine Social – Supplément de Loyer de Solidarité).	6 ans notamment pour les besoins des contrôles l'Agence Nationale de Contrôle du Logement Social (ANCOLS) chargée d'une mission de contrôle et d'évaluation relative au logement social.
Ensemble des éléments constituant des pièces comptables (charges, quittancement).	10 ans.
Données de connexions extranet locataire.	13 mois.
Attestation d'assurance.	5 ans après le départ du locataire.
Précontentieux lié aux troubles de voisinage.	2 ans à compter de la dernière réclamation reçue.
Éléments liés à un contentieux.	Suppression à compter de la prescription de l'action en exécution d'une décision de justice passée en force de chose jugée.
Données relatives à des condamnations définitivement prononcées ou décisions de justice ayant incidence sur le lieu de résidence. Données strictement nécessaires à l'accomplissement d'obligations légales.	Conservation jusqu'au départ du locataire ou de l'employé victime d'une agression pour éviter tout contact avec la personne condamnée. Conservation le temps nécessaire au respect de l'obligation en cause ou jusqu'au terme des délais de prescription en vigueur.

XI) LA SÉCURITÉ DES DONNÉES

Le Groupe Poste Habitat accorde une importance particulière à la sécurité des données à caractère personnel.

Des mesures techniques et organisationnelles adéquates sont déployées afin de s'assurer que le traitement des données personnelles soit effectué de manière à garantir leur sécurité et leur confidentialité. Ceci inclut la protection contre la perte, la destruction, ou tout dommage accidentel susceptible de compromettre leur confidentialité ou leur intégrité.

Lors de l'élaboration et de la conception, ou lors de la sélection et de l'utilisation des différents outils permettant le traitement des données, le Groupe Poste Habitat s'assure que ces derniers offrent un niveau de protection adéquat des données traitées.

Le Groupe Poste Habitat met en place des mesures qui adhèrent aux principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut, assurant ainsi la sécurité des données personnelles traitées.

En cas de recours à un prestataire, le Groupe Poste Habitat ne lui communique des données à caractère personnel qu'après avoir obtenu de ce dernier un engagement et des garanties sur sa capacité à répondre à ces exigences de sécurité et de confidentialité.

Dans le respect de ses obligations légales et réglementaires, le Groupe Poste Habitat conclut avec ses sous-traitants des contrats définissant précisément les conditions et modalités de traitement des données personnelles par ces derniers.

D'une manière générale, le Groupe Poste Habitat impose à chacun des destinataires de vos données personnelles de respecter les garanties de sécurité et de confidentialité adaptées.

Le Groupe Poste Habitat effectue régulièrement des audits de ses propres services afin de contrôler la bonne application opérationnelle des règles relatives à la sécurité des données.

Par ailleurs, en cas de violation de données personnelles au sens de l'article 4 du RGPD affectant vos données personnelles (destruction, perte, altération ou divulgation), le Groupe Poste Habitat s'engage à respecter l'obligation de notification des violations de données personnelles, notamment auprès de la CNIL, dans les meilleurs délais et, dans la mesure du possible soixante-douze (72) heures après avoir pris connaissance de toute violation susceptible d'engendrer un risque pour vos droits et libertés.

XII) LES COOKIES ET AUTRES TRACEURS

Le Groupe Poste Habitat a défini une politique spécifique en matière de cookies accessible sur le site <https://www.postehabitat.com/>.

XIII) QUELS SONT VOS DROITS ?

Le Groupe Poste Habitat est soucieux du respect des droits qui vous sont accordés conformément à la réglementation dans le cadre des traitements des données à caractère personnel mis en œuvre.

A) Droit d'accès

Lors du traitement des données personnelles, la personne concernée a le droit de demander à accéder à celles-ci.

Ce droit d'accès permet de recevoir une copie des données qu'une entité possède. Cela inclut le droit de nous demander des informations complémentaires sur :

- les catégories de données que nous traitons ;
- les finalités du traitement des données ;
- les destinataires et les catégories de destinataires à qui vos données ont été transmises ;
- lorsque cela est possible, la durée de conservation de vos données ou lorsque ce n'est pas possible les critères pour déterminer cette durée.

L'organisme sollicité pour exercer ce droit doit fournir les informations dans un format facilement compréhensible, permettant ainsi de prendre pleinement connaissance des données et de veiller à leur exactitude.

L'organisme peut demander de joindre tout document permettant de prouver l'identité du demandeur (ex. copie de pièce d'identité).

Ce droit d'accès peut s'exercer par voie électronique ou par courrier.

L'accès à ce droit est gratuit.

B) Droit à la rectification des données

La personne concernée a la possibilité de demander au Groupe Poste Habitat que ses données personnelles soient rectifiées ou complétées si celles-ci sont inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées.

C) Droit à l'effacement des données

Il est possible de demander au Groupe Poste Habitat l'effacement des données à caractère personnel lorsque l'un des motifs suivants s'applique :

- les données ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été initialement collectées ou traitées ;
- le consentement préalablement donné est retiré ;
- le droit d'opposition est valablement exercé et il n'existe pas de motif légitime impérieux pour le traitement (cf. ci-dessous) ;
- le traitement de données n'est pas conforme aux dispositions de la législation et de la réglementation applicable.

Il est important de souligner que le droit à l'effacement des données personnelles, ou « droit à l'oubli », n'est pas absolu. Il est ainsi écarté dans un nombre de cas limité par l'article 17 du RGPD.

Il ne doit pas ainsi aller à l'encontre :

- de l'exercice du droit à la liberté d'expression et d'information ;
- du respect d'une obligation légale (ex. délai de conservation d'une facture = 10 ans) ;
- de l'utilisation des données si elles concernent un intérêt public dans le domaine de la santé ;
- de leur utilisation à des fins archivistiques dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques ;
- de la constatation, de l'exercice ou de la défense de droits en justice.

D) Droit à la limitation des traitements de données

La personne concernée a le droit d'obtenir du Groupe Poste Habitat la limitation du traitement (suspension du traitement) lorsque l'un des éléments suivants s'applique :

- l'exactitude des données à caractère personnel est contestée par la personne concernée, pendant une durée permettant au responsable du traitement de vérifier l'exactitude des données à caractère personnel ;
- le traitement est illicite et la personne concernée s'oppose à leur effacement et exige à la place la limitation de leur utilisation ;
- le Groupe Poste Habitat n'a plus besoin des données à caractère personnel aux fins du traitement mais celles-ci sont encore nécessaires à la personne concernée pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice ;
- la personne concernée s'est opposée au traitement en vertu du droit exposé ci-après, pendant la vérification portant sur le point de savoir si les motifs légitimes poursuivis par le responsable du traitement prévalent sur ceux de la personne concernée.

E) Droit d'opposition aux traitements des données

La personne concernée a le droit, à tout moment et pour des motifs liés à sa situation, de s'opposer au traitement de ses données personnelles lorsque celui-ci repose sur l'intérêt légitime du responsable du traitement (cf. ci-dessus).

En cas d'exercice d'un tel droit d'opposition, le Groupe Poste Habitat veillera à ne plus traiter les données à caractère personnel dans le cadre du traitement concerné sauf s'il est démontré le bénéfice de motifs légitimes et impérieux permettant de maintenir ce traitement. Pour que l'opposition soit valable, les motifs invoqués doivent prévaloir sur les intérêts, droits et libertés invoqués, ou bien le traitement doit être nécessaire pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

La personne concernée a expressément le droit de refuser à tout moment toute forme de prospection commerciale, ainsi que le profilage lorsqu'il est associé à cette prospection. Il est important de souligner que, spécifiquement pour la prospection commerciale, la personne a la possibilité de s'opposer à la réception de communications marketing, que ce soit par courrier postal ou par téléphone, émanant du Groupe Poste Habitat ou de ses partenaires.

F) Droit à la portabilité des données

Le droit à la portabilité offre aux personnes la possibilité de récupérer une partie de leurs données dans un format ouvert et lisible par machine. Elles peuvent ainsi les stocker ou les transmettre facilement d'un système d'information à un autre, en vue de leur réutilisation à des fins personnelles.

Ce droit s'applique si trois conditions sont réunies :

- Le droit à la portabilité est limité aux données personnelles fournies par la personne concernée et aux données d'exécution du contrat.
- Il ne s'applique que si les données sont traitées de manière automatisée (les fichiers papiers ne sont donc pas concernés) et sur la base du consentement préalable de la personne concernée ou de l'exécution d'un contrat conclu avec la personne concernée.
- L'exercice du droit à la portabilité ne doit pas porter atteinte aux droits et libertés de tiers, dont les données se trouveraient dans les données transmises par suite d'une demande de portabilité.

Il est possible de demander la portabilité des données en suivant la procédure décrite ci-dessous. En telle hypothèse, il est important de souligner la nécessité de préciser si la personne concernée souhaite recevoir les données directement ou, sous réserve d'une faisabilité technique, qu'elles soient transmises directement à un autre responsable du traitement.

Dans ce dernier cas, le demandeur veillera à indiquer au Groupe Poste Habitat la dénomination exacte de ce responsable de traitement, ses coordonnées ainsi que le service ou la personne qui devrait en être destinataire. Afin de faciliter l'exercice de ce droit, le demandeur devra informer ce destinataire de la demande formulée auprès du Groupe Poste Habitat.

G) Droit de retirer son consentement

Lorsque les traitements de données mis en œuvre par le Groupe Poste Habitat sont fondés sur le consentement, il est possible de le retirer à n'importe quel moment. Le Groupe Poste Habitat cessera alors de traiter les données à caractère personnel sans que les opérations antérieures consenties ne soient remises en cause.

H) Droit d'introduire un recours auprès de la CNIL

Si le demandeur rencontre des difficultés pour exercer ses droits, ou s'il souhaite rapporter une violation des règles de protection des données personnelles, il a le droit de soumettre une réclamation à la CNIL (CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07) sans préjudice de tout autre recours administratif ou action en justice.

I) Droit de définir des directives post-mortem

La personne concernée a la possibilité de spécifier des directives concernant la conservation, l'effacement et la communication des données personnelles après son décès. Ces directives peuvent être établies en contactant nos services selon les modalités précisées ci-dessous. Il est important de noter que ces directives ne s'appliqueront qu'aux traitements de données effectués par le Groupe Poste Habitat et seront restreintes à ce cadre spécifique.

J) Modalités d'exercice des droits

Tous les droits énumérés ci-avant peuvent être exercés à l'adresse électronique suivante : dpo@toitetjoie.com ou par courrier à l'adresse postale suivante Toit et Joie (société mère du Groupe Poste Habitat) - 82 rue Blomet – 75731 Paris Cedex 15.

Dans le cadre de l'exercice des droits, le demandeur devra justifier de son identité par tout moyen. En cas de doute sur celle-ci, le Groupe Poste Habitat pourra demander de fournir des informations supplémentaires apparaissant nécessaires à l'identification, y compris la photocopie d'une carte d'identité.

XIV) ENVOI D'INFORMATIONS POUR L'EXÉCUTION DU CONTRAT DE BAIL

Le Groupe Poste Habitat pourra adresser des courriers électroniques (courriel, SMS, MMS) dans le cadre strict de l'exécution du bail.

XV) QUESTIONS SUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES

En cas de questions concernant la protection des données traitées par le Groupe Poste Habitat, notre délégué à la protection est à votre disposition à l'adresse électronique suivante : dpo@toitetjoie.com.

